



TARIF DES BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Réf : Arrêté 2024/527-DE FIXANT LES TARIFS DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU STATIONNEMENT ET DES LOCATIONS.

FRAIS DE REPARATION OU DE REMPLACEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS :

En cas de détérioration totale ou partielle de plantes, bien mobiliers et immobiliers communaux, leurs remplacements seront facturés sur la base d'un état des préjudices établi après évaluation des services techniques ou municipaux.

Typologie des bacs roulants	Tarifs 2025 (Francs CFP TTC)
140 L	6 000
240 L	7 500
360 L	12 100
660 L	32 200

Nouméa, le 20/03/2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur des Finances


Dominique VULAN

